



① LE DEMANDEUR (particulier majeur)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse mail : _____ Téléphone : _____
Adresse : n° _____ rue : _____ 59510 HEM
Sollicite la commune de Hem afin de bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo.

② À compléter uniquement si l'acquéreur est un mineur de plus de + de 12 ans*

Informations sur l'enfant :

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

③ Type d'achat :

Vélo Trottinette vendu(e) par un professionnel (Achat en Métropole lilloise).
Neuf D'occasion N° de série (en cas de vol) :

Vélo classique Vélo électrique Trottinette électrique pliant

Cargo, bi-porteur, tri-porteur, vélo tandem parents / enfants ou un châssis pendulaire permettant de transformer un vélo en triporteur.

Facture de : _____ € (moins de 6 mois).

Achat d'un antivol ou autres éléments de sécurité (Achat en Métropole lilloise) :

Anti-vol, casque, lumière, gilet de sécurité : _____ €

Vous utiliserez votre vélo ou votre trottinette pour aller au :

travail ou lieu d'études loisirs achats / démarches

Pour ce déplacement, le vélo, ou la trottinette, va-t-il remplacer un autre véhicule ?

Non Oui, lequel :

Envisagez-vous d'utiliser le vélo, ou la trottinette, en combinaison avec les transports publics (train, bus, métro...)?

Non Oui

Vous allez garer votre vélo dans :

la rue un parking un garage une cour votre domicile

Pratiquez-vous déjà le vélo, ou la trottinette, régulièrement dans les rues de la commune ?

Non Oui

Auriez-vous acheté ce vélo, ou la trottinette, même sans l'aide à l'achat ?

Non Oui

Quelles pièces fournir ?

- Un courrier de demande de subvention adressé à M. Le Maire ;
- Une facture acquittée de votre achat datant de moins de 6 mois (une seule facture indiquant le vélo ou la trottinette avec le kit de sécurité) ;
- Le formulaire de demande comprenant la charte d'engagement ;
- Un justificatif de domicile ;
- Un relevé d'identité bancaire.

*Pièces à joindre si l'acquéreur est un mineur de plus de 12 ans :

- La copie d'un document justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur (notamment livret de famille),
- La copie d'une pièce d'identité justifiant que l'acquéreur est un mineur de plus de 12 ans (notamment carte nationale d'identité, passeport).

CHARTRE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Prime d'aide à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette électrique

En signant la présente charte, je m'engage sur l'honneur à :

- utiliser le vélo, ou la trottinette, pour les déplacements quotidiens (études, travail, courses, loisirs...),
- respecter le code de la route et adopter les bons réflexes pour circuler à vélo en toute sécurité (casque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans à vélo comme à trottinette électrique, trottinette électrique interdite sur les trottoirs),
- m'équiper de système d'éclairage homologué,
- me munir d'un antivol de bonne résistance et l'utiliser selon les recommandations suivantes : attacher son vélo à un point fixe (à un arceau de stationnement de vélo autant que possible), par la roue et le cadre,
- participer à une réunion de la ville sur la mobilité active.
- être consulté par la newsletter de la ville uniquement concernant les mobilités douces.
- acheter le vélo ou la trottinette chez un commerçant professionnel implanté sur le territoire de la commune ou de la Métropole Lilloise.

Et je m'engage dans le délai de cinq ans :

- à ne percevoir qu'une seule aide de la ville de Hem pour le vélo, ou la trottinette, objet de la demande d'aide,
- à apporter la preuve aux services de la ville de Hem qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo, ou la trottinette, éligible à l'aide de la ville de Hem tel que défini dans le cahier des charges,
- à restituer l'aide octroyée par la ville de Hem, dans l'hypothèse où le vélo, ou la trottinette, concerné(e) viendrait à être revendu dans ce délai.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions pour recevoir cette subvention et certifie exacts les renseignements contenus dans ce formulaire :

Fait à : _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Vous pouvez également vous engager à :

- Être un ambassadeur de la pratique du vélo, ou la trottinette, au quotidien autour de soi (voisins, école, amis...)
- Tester les itinéraires cyclables de la métropole
- Marquer son vélo, ou sa trottinette, contre le vol et bien l'attacher
- Entretenir et réparer son vélo ou la trottinette
- Apprendre à ses enfants à se déplacer à vélo ou à trottinette
- Participer aux événements vélo, ou trottinette, de la commune, comme le challenge Mobilité en mai, et de la Métropole Lilloise, avec le challenge Métropolitain en juin.